

CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE CRÉTEIL

--ooOoo--

LUNDI 05 DÉCEMBRE 2022

SOMMAIRE

I.	Approbation du compte rendu de la séance du 03 Octobre 2022	02
II.	Communication des décisions prises par Monsieur le Maire du 26 septembre au 28 novembre 2022, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal	02

--ooOoo--

Adoption des délibérations présentées à la séance :

1-49-1	Budget principal 2022 : Décision modificative n°1.	
1-49-2	Budget principal 2022 : Attribution d'une subvention complémentaire à la crèche People and Baby.	
1-49-3	Budget principal 2022 : Versement d'une avance de trésorerie d'un montant maximum de 500 000 € au CCAS. Rapporteur : Monsieur PESSAQUE	03
1-50-1	Budget principal : autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts en 2022 dans l'attente du budget primitif 2023.	
1-50-2	Budget annexe de chauffage urbain : autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts en 2022 dans l'attente du budget primitif 2023. Rapporteur : Monsieur PESSAQUE	06
1-51	Attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 000 euros à ' Mécénat 100 % ' dans le cadre de l'opération ' Un peu de chaleur pour l'Ukraine ', en soutien au peuple ukrainien. Rapporteur : Monsieur BRAUD	07
1-52	Subventions aux associations locales, aux établissements publics locaux et organismes privés à objet sportif. Avances au titre de l'exercice 2023. Rapporteur : Monsieur PELISSOLO	09
1-53	Demande de remises gracieuses pour des prestations de restauration scolaire, accueil de loisirs sans hébergement et accueil périscolaire. Rapporteur : Monsieur MAÏZ	12
1-54	Budget principal 2022 : Admission en non-valeur de produits communaux irrécouvrables. Rapporteur : Monsieur PESSAQUE	13
1-55	Renouvellement de la garantie communale accordée à l'association SHEVA concernant l'opération du Pôle Équestre du parc interdépartemental des sports Paris Val-De-Marne suite à l'actualisation du taux d'emprunt. Rapporteur : Monsieur MBOUMBA	14
1-56	Droits de voirie et de stationnement : Adoption des tarifs applicables au 1er janvier 2023. Rapporteur : Monsieur MAÏZ	14
1-57	Adoption du montant des loyers des jardins familiaux applicables au 1er janvier 2023. Rapporteur : Madame MATTEI	15
1-58	Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) : Communication du rapport d'activité pour l'année 2021. Rapporteur : Monsieur DUKAN	15
1-59	Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) : Communication du rapport d'activité pour l'année 2021. Rapporteur : Monsieur DUFEU	18

1-60	Avis sur le calendrier de dérogation municipale au repos hebdomadaire pour l'année 2023. Rapporteur : Monsieur MAÏZ	19
1-61	Présentation du rapport social unique de l'année 2021. Rapporteur : Monsieur PELISSOLO	20
1-62	Modification du tableau des emplois du personnel : suppressions et créations d'emplois. Rapporteur : Madame HACHMI	21
2-22	NPNRU du Haut du Mont-Mesly : Approbation de l'avenant Allée du Commerce. Rapporteur : Monsieur ELHARRAR	22
2-23	Quartiers La Source-Pointe du Lac (CQ n°8) : Parc des sports Dominique Duvauchelle. Approbation de la cession de terrain à GPSEA. Rapporteur : Monsieur DUFEU	30
2-24	Quartiers Échat-Champeval (CQ n°2) : Collège Clément Guyard. Approbation de la cession du terrain d'assiette du collège au Département. Rapporteur : Madame SOL	32
2-25-1	Entretien des espaces verts de la résidence "La Caravelle" sise 7 à 15 mail Santa Maria.	
2-25-2	Entretien des espaces verts de la résidence "Magellan" sise 21 à 23 et 27 à 31 avenue du Nouveau Monde.	
2-25-3	Entretien des espaces verts de la résidence "Les patios du Lac" sise 80/92 avenue Magellan et 28/30 avenue du Nouveau Monde.	
2-25-4	Entretien des espaces verts de la résidence "Le Rivage" sise 3 avenue du Nouveau Monde et 4 à 6 mail Santa Maria	
2-25-5	Entretien des espaces verts de la résidence "Le Clos des Vignes" (lot 3A) sise 62 rue Charles Gustave Stoskopf et 42/44 rue Claude Nicolas Ledoux.	
2-25-6	Entretien des espaces verts de la résidence "Le Clos des Vignes" (lot 3B) sise 48 rue Claude Nicolas Ledoux et 6 et 54 rue Charles Gustave Stoskopf. Rapporteur : Madame MÉLIGNE	33
3-20	Création du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD). Rapporteur : Monsieur TOLÉDANO	35
3-21	Adoption de l'avenant n°1 à la convention de partenariat concernant la mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale conclue avec les hôpitaux universitaires Henri Mondor. Rapporteur : Madame GARRIGOU-GAUCHERAND	37
3-22	Adoption de la convention territoriale globale (CTG) pour la période 2022/2026. Rapporteur : Monsieur BIEN	38
3-23	Prolongation du Projet Éducatif Territorial labellisé "Plan Mercredi". Rapporteur : Madame DEPREZ	39
3-24	Subvention exceptionnelle dans le cadre des 10 ans du Festival Kalypso organisé par le Centre Chorégraphique National de Créteil. Rapporteur : Madame VORCHIN	40
3-25	Accueil d'artistes à la Galerie d'Art pour une résidence de recherche et de création "culture et sport". Rapporteur : Madame VORCHIN	41
3-26	Recensement de la population pour l'année 2023. Rapporteur : Madame DEPREZ	42
3-27	Motion "Femme, Vie, Liberté" : Créteil soutient la révolte des Iraniennes et de tous ceux qui se battent pour leurs droits en Iran. Rapporteur : Monsieur BRAUD	42
	Questions diverses	45

CONSEIL MUNICIPAL

de la Ville de CRÉTEIL

Lundi 05 Décembre 2022

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent CATHALA, à 20 h 30.

M. le Maire : Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil municipal pour lequel je vais procéder à l'appel des cons.

(Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers).

Étaient présents : M. CATHALA, M. PELISSOLO, Mme BOULARD, M. PLACE, Mme GARRIGOU-GAUCHERAND, M. ELHARRAR, Mme SIMON-DECK, M. MAÏZ, Mme SOL, M. DUKAN, Mme VORCHIN, M. URGIN, M. PESSAQUE, Mme VALLIER, M. MBOUMBA, Mme DIALLO, M. BIEN, Mme ADNANE, M. HÉLIN, Mme HACHMI, M. DUFEU, M. WANNIN, Mme CAMARA, Mme DEPREZ, Mme HÉNON, Mme MÉLIGNE, M. PALMIER, Mme ANAMBA-ONANA, M. TEISSÈDRE, Mme SALVIA, M. BRAUD, M. ESOR, Mme CHRISTON, M. TOLÉDANO, M. TAHRI, Mme MORVAN, Mme PERREAU, Mme RUPAIRE, Mme MATTEI, Mme RABA, M. HEBBRECHT, M. BETOUCHE, Mme LÔ, M. DING, Mme DUPUIS, M. KÉRISIT.

Absents : Mme DIASSE, M. MULUMBA.

Mandats : Mme TORGEMEN (pouvoir à M. HÉLIN), M. SASPORTAS (pouvoir à Mme PERREAU), Mme ANGLÈS (pouvoir à M. PLACE), M. HENRY (pouvoir à Mme GARRIGOU-GAUCHERAND), Mme GARCIA-KLETHI (pouvoir à M. HEBBRECHT).

(Le quorum est atteint).

(Monsieur PESSAQUE est désigné Secrétaire de Séance)

M. le Maire : La conférence des présidents a arrêté l'ordre du jour qui vous est présenté et nous aurons en fin de séance une motion relative à la situation en Iran.

I. Approbation du procès-verbal de la séance du 03 octobre 2022

M. le Maire : L'ordre du jour nous amène maintenant à adopter le procès-verbal du 3 octobre. Est-ce qu'il y a des demandes de modification?

(Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 03 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité).

II. Communication des décisions prises par Monsieur le Maire du 26 septembre au 28 novembre 2022, conformément à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des demandes d'explication ?

Mme DUPUIS : Monsieur le Maire, je voudrais avoir juste une petite précision qui porte sur plusieurs décisions : n° 247, 248, 249, 251, 252, 253 qui toutes adoptent l'acte modificatif n° 1 pour les marchés relatifs à la requalification des cinémas du Palais.

On nous parle de retards de livraison qui impliquent un report de date de réception des prestations au 25 novembre.

J'aurais voulu savoir si l'on avait une précision sur la date de réouverture des cinémas du Palais puisque je pense qu'il doit y avoir forcément un décalage. C'est quand même intéressant comme cinémas au niveau des tarifs et de ce qui est proposé et actuellement, vu la conjoncture et tout ce que l'on a au niveau financier qui est un peu compliqué pour tous nos concitoyens, j'aurais aimé savoir si l'on avait une date de réouverture. Merci.

M. le Maire : Il y a plusieurs semaines de retard. Je ne pense pas que les cinémas du Palais pourront rouvrir avant le printemps, mars/avril pour être plus précis.

Mme DUPUIS : Ces retards sont dus uniquement à un problème de réception de matériaux au vu de tous les problèmes actuels ?

M. le Maire : Ce sont des problèmes d'entreprises, de matériaux et autres.

Mme DUPUIS : D'accord. Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire : Pas d'autre demande ?

(Aucun conseiller municipal ne demande la parole).

M. le Maire : Vous me donnez acte de la communication.

- 1-49-1 **Budget principal 2022 : Décision modificative n°1.**
- 1-49-2 **Budget principal 2022 : Attribution d'une subvention complémentaire à la crèche People and Baby.**
- 1-49-3 **Budget principal 2022 : Versement d'une avance de trésorerie d'un montant maximum de 500 000 € au CCAS.**

M. PESSAQUE : Il s'agit de la décision modificative n°1 par rapport au budget principal 2022. Cette décision intègre essentiellement des impacts budgétaires liés aux mesures de revalorisation de la rémunération des agents qui sont intervenues après le vote du budget. Sachez que l'obtention des subventions d'investissement, alliée au financement prévu lors du vote du budget, ont permis de réaliser le programme d'investissement qui avait été décidé au printemps dernier.

Cette décision modificative se traduit par une augmentation du budget de 265 000 € environ. Nous avons tenu compte pour l'élaboration de cette décision modificative de l'évolution des charges de personnel à la hausse puisque le gouvernement a décidé, au 1^{er} juillet, d'augmenter la valeur du point d'indice des agents de la fonction publique de 3,5 %, ce qui se traduit par une dépense supplémentaire de 1 213 000 €, que nous avions prévue en partie lors du vote du budget primitif, ce qui en fait revient, compte tenu de l'augmentation également du Smic qui est intervenue à compter du 1^{er} août 2022, à prévoir une dépense supplémentaire dans le cadre de ce budget rectificatif de seulement 600 000 € au titre du personnel.

Par ailleurs, il y a des atténuations de produits d'un montant de 51 000 €, une augmentation de charges courantes liée en particulier à la Brigade des Sapeurs-pompiers pour

près de 200 000 € supplémentaires, la revalorisation de la compétence de la production florale et arboricole de 81 000 € environ qui a été actée lors de la CLECT d'il y a une quinzaine de jours et qui va être présentée et votée, nous l'espérons, lors du prochain conseil de GPSEA, plus des subventions complémentaires qui sont attribuées.

Par ailleurs, il y a une subvention d'équilibre versée au CCAS dont je vous rappelle que le budget avait été voté à hauteur de 13,6 M€ mais cette subvention d'équilibre ne concerne qu'une avance de trésorerie de 500 000 €, donc sans effet sur le montant des dépenses et de la dotation allouée au CCAS puisque nous prévoyons simplement, de manière à éviter que le CCAS soit éventuellement en cessation de financement par sa trésorerie au 31 décembre, d'abonder éventuellement de 500 000 € le CCAS, en tant que de besoin.

Le montant qui sera alloué éventuellement au CCAS avant la fin de l'année serait intégralement remboursé dès les tous premiers jours de l'année 2023. C'est donc purement une opération non budgétaire et simplement une opération de trésorerie pour commodité du fonctionnement du CCAS.

Concernant des dépenses de fonctionnement, il faut savoir que le montant total des dépenses de fonctionnement amène à une baisse du virement à la section de fonctionnement d'un montant de près de 640 000 €. S'agissant des produits exceptionnels, on retrouve des atténuations de charges qui sont de près de 200 000 €, un produit exceptionnel au titre de People & Baby qui est compensé par une dépense du même montant.

Au sujet des dépenses d'investissement, il faut noter la participation financière de la ville de Créteil au financement de la modernisation de la vanne fluviale Joinville-Saint Maur. Vous savez que dans le cadre de l'aménagement du cours de la Marne, toutes les communes riveraines sont dans l'obligation d'assumer une certaine partie de la charge liée à la construction de cette vanne.

En ce qui concerne les recettes d'investissement, nous avons reçu une aide de l'Etat de 404 000 € au titre de la construction durable, une subvention du fonds interministériel de prévention de la délinquance pour notamment la sécurisation du parking Brossolette et de la

vidéoprotection, une subvention au titre de la crèche de la Brèche et des subventions diverses.

En conséquence, et pour terminer, il vous est demandé :

- d'approuver la décision modificative n° 1 du budget principal pour l'exercice 2023 ;
- d'accorder une subvention complémentaire de fonctionnement de 53 000 € à la société People and Baby dans le cadre de la délégation de service public ;
- d'approuver le versement d'une avance de trésorerie d'un montant maximum de 500 000 € au CCAS.

Avis favorable à la majorité de la commission des finances.

M. le Maire : Merci Monsieur PESSAQUE. Est-ce qu'il y a des demande d'intervention ?

M. HEBBRECHT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir. Nous nous abstiendrons sur cette délibération mais nous avons posé des questions en commission des finances, notamment sur l'attribution d'une subvention complémentaire de 53 000 € pour la société People & Baby, pour compenser les contraintes de service public sur lesquelles les explications nous avaient paru un peu difficiles. Nous aurions voulu savoir si nous avons maintenant des explications un peu plus claires.

Je précise que lors de l'examen des comptes de la crèche People & Baby, on avait eu quelques interrogations, notamment quant à son fonctionnement et si l'on suit un certain nombre de réflexions que l'on peut lire sur les réseaux et en écoutant les parents, on se demande s'il n'y a pas quelques problèmes d'ordre personnel ou d'organisation pédagogique qui perdurent. Est-ce que nos services avaient pu, dès la rentrée, voir si tous ces problèmes étaient résolus et peut-on avoir quelques explications sur cette subvention complémentaire pour contraintes de service public de 53 000 euros, Monsieur le Maire ?

M. PESSAQUE : Ce montant, c'est uniquement une régularisation comptable.

M. HEBBRECHT : La régularisation comptable, c'est ce que vous nous annoncez pour les 53 000 €, qui est un reversement, ce que People & Baby doit faire, il n'y a pas de problème. Là, on reverse une subvention de 53 000 euros, pour compenser les contraintes de service public. Quelles sont ces contraintes sur une crèche pour laquelle nous versons déjà une subvention intéressante toute l'année ?

M. le Maire : En fonction du nombre de berceaux, c'est le cahier des charges qui est respecté. C'est dans le cadre de la DSP.

M. HEBBRECHT : Il faudrait savoir si l'on a augmenté les berceaux, si l'on a demandé à ce qu'ils prennent plus de bébés. C'est simplement par rapport au fonctionnement de la crèche que je me pose des questions. Est-ce que ce qui a été demandé en plus est dû à une demande supplémentaire de berceaux ?

M. le Maire : C'est une régularisation en fonction du nombre de journées qu'ils ont réalisé.

Les délibérations sont adoptées à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient.

1-50-1 **Budget principal : autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts en 2022 dans l'attente du budget primitif 2023.**

1-50-2 **Budget annexe de chauffage urbain : autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement des dépenses d'investissement à hauteur du quart des crédits ouverts en 2022 dans l'attente du budget primitif 2023**

M. PESSAQUE : Il s'agit d'un marronnier. Comme chaque année, nous vous demandons de bien vouloir ouvrir des crédits pour le budget principal et le budget annexe du chauffage urbain, de manière à ce que ces deux entités puissent fonctionner.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, il vous est demandé de bien vouloir ouvrir, dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'année 2022 pour l'année 2023, de manière à ce que les services puissent fonctionner, un montant de 5 811 000 € (j'arrondis au millier d'euros).

Pour ce qui concerne le budget annexe de chauffage urbain, et toujours en budget d'investissement, il vous est demandé de bien vouloir ouvrir des crédits dans la limite de 1 007 000 euros, répartis en immobilisations incorporelles et immobilisations en cours.

Étant rappelé que, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, les crédits de fonctionnement sont ouverts dans la limite des inscriptions faites au budget de l'exercice 2022, tant pour le budget principal que pour le budget de chauffage urbain.

Il vous est demandé de bien vouloir en délibérer.

M. le Maire : Il n'y a pas de demande d'intervention ?

(Aucun conseiller ne demande la parole)

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

1-51 Attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 000 euros à "Mécénat 100 %" dans le cadre de l'opération ' Un peu de chaleur pour l'Ukraine ', en soutien au peuple ukrainien.

M. BRAUD : Monsieur le Maire, mes chers collègues, afin de soutenir le peuple ukrainien, il vous est proposé d'attribuer une subvention de 3 000 euros à « Mécénat 100 % » dans le cadre de l'opération « Un peu de chaleur pour l'Ukraine ».

Vous vous souvenez qu'en avril dernier, la ville de Créteil a condamné avec la plus grande fermeté l'agression de la Russie contre un pays libre et souverain, dans le cas précis l'Ukraine.

Face à l'urgence, en fidélité avec notre histoire, nos traditions d'accueil et l'expression de notre solidarité, la municipalité de Créteil a mis en place un important dispositif pour accueillir dans les meilleures conditions possible un certain nombre de réfugiés ukrainiens.

Très concrètement, la municipalité, avec les partenaires associatifs et institutionnels, a mis en œuvre les mesures suivantes :

- l'Hôtel de Ville a été pavoisé avec le drapeau ukrainien

- à la demande de Madame la Préfète du Val-de-Marne, et en partenariat avec la Croix Rouge Française, un accueil de jour a été installé du 15 mars au 30 septembre dernier au centre sportif Marie-Thérèse Eyquem ;
- des solutions d'hébergement de trois types ont également été proposées par la municipalité :
 - un hébergement d'urgence à la Maison de Quartier du Port ;
 - un hébergement temporaire à la Résidence Le Stendhal, en partenariat avec Créteil Habitat - SEMIC et la Croix Rouge Française ;
 - les locaux de l'ancienne gendarmerie ont également été mobilisés et rénovés pour accueillir des familles.

À ce jour, l'hébergement de 43 personnes est toujours à la charge de la commune.

- enfin, une collecte solidaire de produits de première nécessité au Centre sportif André Dassibat a également été organisée par la ville de Créteil en partenariat avec la Protection civile.

Au-delà de ces moyens déployés pour accompagner les réfugiés ukrainiens présents sur notre ville, il est apparu indispensable d'accompagner aussi les populations ukrainiennes restées sur place qui se trouvent dans une situation d'urgence, car dépourvues de sources d'énergie et de chauffage.

En cohérence avec son engagement dans les solidarités internationales, la ville de Créteil entend donc soutenir un projet interassociatif, interentreprises et interinstitutions, mené par deux Cristoliens, Stéphane MARIGNIER et Gérard MÉLIGNE. Ils ont pris l'initiative d'organiser un convoi humanitaire qui partira à destination de Lviv. Ce convoi sera chargé de sacs de couchage de telle sorte que l'on puisse protéger les populations démunies de chauffage jusqu'à -12°C ainsi que des poêles à bois. Les frappes russes ont détruit quantité d'immeubles et de maisons et les habitants réfugiés dans les caves pourront utiliser

ces poêles à bois pour se chauffer car ils seront équipés de conduits pour l'évacuation des fumées.

Ce projet est soutenu par « Mécénat 100 % », une association d'intérêt général agréée, qui ne prélève aucune commission et reverse l'intégralité des dons en faveur du projet fléché.

C'est la raison pour laquelle il vous est proposé de soutenir l'opération « Un peu de chaleur pour l'Ukraine » qui a pour but d'aider une population civile en situation de survie.

Il vous est donc proposé de bien vouloir :

- approuver l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 3 000 euros en faveur du peuple ukrainien par le biais de « Mécénat 100 % » ;
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette action.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

1-52 Subventions aux associations locales, aux établissements publics locaux et organismes privés à objet sportif. Avances au titre de l'exercice 2023.

M. PELISSOLO : Monsieur le Maire, chers collègues, cette délibération fait suite au constat de certaines associations et organismes d'un problème de trésorerie en début d'année, à partir du mois de janvier, avant le vote du budget primitif en 2023.

Il est donc proposé d'attribuer aux associations et organismes à objet sportif concernés et au CCAS une avance de trésorerie à valoir sur le budget 2023 qui correspond à un tiers du montant de la subvention de financement annuelle.

Pour 5 organismes et associations, cette avance se monte à 50 % pour des raisons de calendrier des dépenses et des besoins de trésorerie. Il s'agit du Festival international de films de femmes, de l'US Créteil Handball, de l'Union sportive de Créteil, du CALPECC et du CCAS, en plus des autres associations qui sont listées en annexe.

Il vous est demandé de bien vouloir approuver l'attribution de ces avances de subvention pour l'année 2023.

Avis conforme à la majorité en commission finances.

M. le Maire: Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

M. HEBBRECHT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport, qui revient chaque année à cette période, est en fait un marronnier. Ce sont en effet toujours les mêmes associations qui bénéficient de ces avances sur les subventions.

Comme d'habitude, certaines nous interpellent quant aux montants versés quand on connaît le montant global des subventions totales perçues. On pourrait prendre l'exemple du hand ou de certaines MJC mais ce n'est pas le sujet ce soir.

Cette année, ce qui m'interpelle, c'est la subvention versée aux cinémas du Palais et au Festival de films de femmes qui doit, si tout va bien, se dérouler fin mars, une date avancée par rapport aux autres années.

Première question, pour quelle raison la date de ce festival est-elle avancée, alors que nous sommes dans l'incertitude quant à l'ouverture (vous venez de le dire il y a 5 mn) de ces cinémas, fin mars ou peut-être avril ?

Je voudrais aussi revenir sur le financement des cinémas du Palais : effectivement, les retards s'accumulent depuis un moment, ils sont expliqués dans vos décisions mais si l'on s'interroge sur la date d'ouverture de cette structure, on peut également s'interroger sur les effets qu'auront les retards sur cette association qui vit, certes de nos subventions, subvention au Festival de films de femmes, mais qui vit également, je crois le savoir, d'une subvention de la Région pour les travaux et également par rapport à sa programmation des différents films dans l'année. Je pense donc qu'il va y avoir une baisse d'attribution de subvention pour ces cinémas.

Vous nous dites que les travaux qui prennent du retard n'auront pas d'incidence financière. Or, je connais un peu le système de ce genre de chantier. On sait malheureusement qu'il y a toujours des augmentations généralement en fin de travaux. Est-ce que c'est la ville qui va devoir compenser ?

Pour finir, malgré tous ces retards et problèmes, est-ce que le personnel qui était jusqu'ici affecté aux cinémas du Palais est toujours en place et reprendra-t-il sa place dès l'ouverture des cinémas ?

Voilà les questions que je me posais ce soir, Monsieur le Maire.

Cela dit, vu le problème que rencontre le CCAS dans la situation actuelle, il est évident que nous voterons pour cette délibération mais nous souhaiterions avoir quelques précisions quant aux cinémas du Palais sur tous ces retards. J'insiste, Monsieur le Maire, pourquoi avancer la date du Festival de films de femmes alors que l'on n'est pas sûr de pouvoir ouvrir les cinémas du Palais ? Je pense que le Festival de films de femmes serait une magnifique inauguration pour la structure du palais à sa réouverture. Merci.

M. le Maire : Il y a une manifestation. C'est le Festival de films de femmes a lieu chaque année et il a lieu également en 2023. Il est subventionné dans les mêmes conditions depuis 40 ou 45 ans et nous proposons de lui verser 50 % d'acompte sur sa subvention.

Deuxièmement, il y a le problème des cinémas du Palais où il y a un retard dans les travaux. C'est un retard qui peut avoir des incidences financières sur les financements nationaux des cinémas du Palais. Pour l'instant, rien ne nous indique que ce sera le cas mais on peut anticiper en pensant qu'au niveau national, l'organisme qui subventionne les cinémas tiendra compte de cette fermeture.

Pour le moment, ce n'est pas pris en compte dans cette délibération. Les investissements sont une chose et le fonctionnement en est une autre.

L'incidence peut porter sur le fonctionnement du fait d'une réduction des crédits de fonctionnement liée à l'inactivité des cinémas mais pour le moment, nous n'avons pas d'indication sur ce plan. S'il y a une réduction, elle viendra certainement du CNC mais la réduction ne portera pas sur les travaux. Elle portera sur le fonctionnement.

M. HEBBRECHT : Sur les travaux, j'ai bien compris mais je crains qu'il y ait une hausse mais on verra à ce moment-là quand on tirera le trait à la fin des travaux pour voir s'il y a une augmentation du coût de ces travaux.

La première question était de savoir pourquoi on avançait la date du Festival de films de femmes alors que l'on est dans l'incertitude du pouvoir ouvrir les cinémas du Palais à ce moment-là.

M. le Maire : Il n'y a pas de rapport. Le Festival international du film de femmes se passe à la Maison des Arts.

M. HEBBRECHT : Alors je n'ai rien dit. Je retire ma question.

M. le Maire : Vous ne devez pas y avoir assisté souvent.

M. HEBBRECHT : C'est vrai. J'y suis peut-être allé une fois ou deux. Je croyais qu'une partie se déroulait aux cinémas du Palais. Je retire ma question.

M. le Maire : Chaque fois que j'y suis allé, c'était à la Maison des Arts. Certaines années, effectivement, il y a eu une décentralisation soit chez l'habitant, soit au cinéma la Lucarne. D'une manière générale, c'est à la Maison des Arts.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

1-53

Demande de remises gracieuses pour des prestations de restauration scolaire, accueil de loisirs sans hébergement et accueil périscolaire.

M. MAÏZ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet une demande de remise gracieuse pour des prestations de restauration scolaire, accueil de loisirs sans hébergement et accueil périscolaire. La commune a mis en place une commission de suivi des impayés scolaires et périscolaires. Lorsque les usagers se trouvent dans une

situation particulièrement difficile, la commission peut proposer des remises gracieuses sur ces prestations.

Les conditions et les critères sont nettement définis et identifiés : l'usager est face à une situation que l'on peut qualifier d'accident de vie ; l'usager a montré qu'avant cette situation, il avait honoré ses créances.

Il nous est donc proposé de suivre l'avis de la commission et d'approuver la remise gracieuse pour 5 usagers pour un montant total de 3 972,53 euros.

Avis unanime de la commission des finances.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

1-54 Budget principal 2022 : Admission en non-valeur de produits communaux irrécouvrables.

M. PESSAQUE : Là encore, c'est un marronnier.

Comme vous le savez, le code général des collectivités territoriales prévoit que le maire est ordonnateur et donc émet les titres de recettes mais que c'est le comptable public qui engage les procédures de recouvrement des fonds auprès des débiteurs.

L'impossibilité de recouvrer certaines créances a amené le comptable public à nous présenter un état de créances irrécouvrables pour un montant proche de 100 000 euros.

Ce montant représente des impayés des années 2002 à 2020 pour 2 023 débiteurs bénéficiaires de diverses prestations communales.

Comme chaque année, les crédits prévus à cet effet sont inscrits au budget principal de l'exercice 2022.

Il vous est demandé d'émettre un avis favorable aux admissions en non-valeur présentées par Monsieur le comptable public et à ce que décharge lui soit accordée.

Avis favorable de la commission des finances à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

1-55 **Renouvellement de la garantie communale accordée à l'association SHEVA concernant l'opération du Pôle Équestre du parc interdépartemental des sports Paris Val-De-Marne suite à l'actualisation du taux d'emprunt.**

M. MBOUMBA : Monsieur le Maire, chers collègues, dans le cadre de l'implantation de son pôle équestre sur un terrain relevant du Parc interdépartemental des sports, l'association SHEVA (société hippique de l'École vétérinaire d'Alfort) a sollicité en 2021, pour un emprunt de 1,5 M€, la garantie communale à hauteur de 50 %, pour un montant maximal de 750 000 euros.

Le taux de l'emprunt initialement prévu a été modifié. Il est passé de 1,14 % à 2,03 %.

Il vous est donc demandé de renouveler la garantie communale à l'association et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents afférents.

Pour mémoire, l'opération d'implantation du pôle équestre est estimée à un coût prévisionnel de 5,1 M€.

Avis favorable à l'unanimité de la commission des finances.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

1-56 **Droits de voirie et de stationnement : Adoption des tarifs applicables au 1er janvier 2023.**

M. MAÏZ : Il s'agit d'un rapport sur les droits de voirie et de stationnement applicables au 1^{er} janvier 2023. Chaque année, il nous est proposé de fixer les montants des droits de voirie et de stationnement. Dans la continuité des autres tarifs votés cette année, il nous est proposé une augmentation de 2 % à compter du 1er janvier 2023.

Unanimité favorable en commission des finances.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

1-57 Adoption du montant des loyers des jardins familiaux applicables au 1er janvier 2023.

Mme MATTEI : Monsieur le Maire, mes chers collègues, la commune de Créteil met à disposition des particuliers qui en font fait la demande 161 jardins familiaux.

Il est proposé d'appliquer une majoration de 2 % aux loyers de l'année 2023, considérant que l'inflation est de 6,2 % en octobre, et de fixer en conséquence les loyers exigibles, comme cela est indiqué dans le document.

Il vous est demandé de bien vouloir adopter les tarifs proposés pour la jouissance d'un jardin familial, applicables à compter du 1^{er} janvier 2023.

Avis favorable unanime en commission des finances.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

1-58 Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC) : Communication du rapport d'activité pour l'année 2021.

M. DUKAN : Monsieur le Maire, je vous rappelle que la commune de Créteil est adhérente du SIPPEREC pour la compétence électricité et réseaux urbains de communication électronique.

Quelques éléments marquants concernant notre collectivité pour cette année 2021 :

- La redevance au titre de l'occupation du domaine public des réseaux EDF perçue par la ville est de 152 788 € ;
- La TCCFE, Taxe communale sur la consommation finale d'électricité collectée, contrôlée et reversée à la ville par le SIPPEREC s'élève à 1 122 665 euros.

Par ailleurs, le syndicat a collecté pour la commune des recettes liées aux opérateurs de télécommunication pour 42 254 euros. Il a également valorisé les certificats d'économie d'énergie pour un montant de 27 445 € pour notre commune. Il a également accordé à notre commune des

subventions notamment pour des travaux d'éclairage public et pour l'acquisition de véhicules électriques, ceci pour un montant de 147 964 euros.

Enfin, la ville travaille avec le SIPPAREC sur des travaux d'enfouissement des réseaux aériens d'électricité et télécommunication. Les derniers chantiers qui ont eu lieu sont notamment ceux de l'avenue Gallieni, la rue de Bellevue, prochainement la rue Louise, ainsi que des études pour les Bleuets et Champeval.

Ceci est un dont acte, Monsieur le Maire.

M. HEBBRECHT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport est un dont acte, comme tous les ans. Le SIPPAREC représente 117 communes. Le rapport qui nous est remis est très important, très intéressant et très étoffé.

Pourtant l'annexe remise par le SIPPAREC est certes complète par sa densité, mais très peu diserte sur des points précis où elle manque de précisions.

Par exemple, sur le prix de l'électricité, il est dit que c'est une hausse sans précédent. Peut-on s'interroger, Monsieur le Maire, sur les raisons de cette hausse ? Parce que le prix de l'électricité a été lié au prix du gaz. Alors que le coût produit d'1 GW est de 50 € en moyenne, il est facturé près de 400 euros.

Je sais ce que vous allez dire, mes chers collègues, Monsieur le Maire : ces propos n'ont rien à voir avec ce rapport. Et pourtant, cela impacte les factures des Cristoliens, de nombre de commerçants comme les boulangers, les PME, artisans et toutes nos collectivités.

Et ce qui m'agace prodigieusement, pour ne pas dire autre chose, c'est que cela se fait sans une réaction de nos assemblées, de nos collectivités pour, comme l'Espagne et le Portugal, toujours membres de l'UE, sortir de ce piège instauré par Madame MERKEL.

Un autre point sans grande précision sur les raisons de l'augmentation des coupures et de leurs durées en 2021. Inquiétant si l'on ajoute à cela, les annonces

gouvernementales sur les coupures préprogrammées pour le début 2023 dans notre beau pays de France.

Je vous fais grâce de cette gestion calamiteuse des gouvernements Hollande et Macron qui ont annoncé la fermeture de 50 % de notre parc nucléaire qui aujourd'hui nous manque beaucoup.

Manque de précision également sur la fourniture quantitative en KW des centrales photovoltaïques.

Je suis pour les centrales photovoltaïques mais il faudrait que l'on nous donne un rendu, ne serait-ce que pour avoir une idée du rendement annuel de ces équipements qui coûtent quand même très cher à l'installation et à l'entretien, je vous le rappelle.

Et pour finir, Monsieur le Maire, une extension annoncée et déjà très avancée des stations de recharge pour les voitures. C'est un réseau que nous finançons sur Créteil et que nous aurons en charge d'entretenir. C'est une très bonne chose pour les Cristoliens qui ont des voitures électriques.

Pourriez-vous nous fournir très prochainement un état de ces points de charge installés et en service ? Ne craignez-vous pas Monsieur le Maire, à très courte échéance maintenant, une augmentation pour les Cristoliens de ces points de recharge qui sera sûrement nécessaire dans les années qui viennent ?

Voici les questions et réflexions que m'inspire ce rapport dont nous vous donnons acte et que je voulais poser ce soir, Monsieur le Maire, parce qu'effectivement c'est important pour nos concitoyens. Je profite de ce rapport très exhaustif.

M. le Maire : Il ne vous a pas échappé, Monsieur HEBBRECHT, que c'était un compte rendu d'activités de 2021. La situation en 2021 était moins préoccupante dans sa totalité que ne l'est celle de 2022. Donc malheureusement, il y aura un certain nombre d'impacts sur la commune et aussi par rapport à un certain nombre de prestations.

De plus, indépendamment de la crise de l'énergie, il y a des problèmes liés à l'organisation de ce réseau, dans la mesure où le temps de raccordement me paraît très long quand il s'agit de branchements d'entreprises, de commerces, et même de particuliers. En liaison avec le SIPPAREC, il y a des améliorations obtenues de la part de certains services et notamment d'ENEDIS.

Sur la facture sur les bornes de recharge des véhicules électriques, il est clair qu'elle va augmenter.

M. HEBBRECHT : Monsieur le Maire, je n'avais pas oublié que ce rapport était pour 2021 et que déjà les problèmes se posaient.

Je voulais dire que l'on n'avait même pas anticipé ces problèmes-là jusqu'en 2022 avec ce qui nous arrive maintenant, d'où la raison de mon « coup de gueule » un peu, parce que je trouve que l'on passe à côté de beaucoup de choses à cause de cela et que nous en payons le prix.

Les membres du conseil municipal prennent acte de la communication de ce rapport.

1-59

Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (SIGEIF) : Communication du rapport d'activité pour l'année 2021.

M. DUFEU : Monsieur le Maire, chers collègues, la commune de Créteil est adhérente du SIGEIF, Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France, pour la compétence gaz. 188 communes sont adhérentes.

Le syndicat exerce le contrôle technique et financier des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz, coordonne par ailleurs un groupement d'achat de gaz et s'engage dans la production de biogaz et d'électricité verte.

Le rapport indique pour Créteil une légère augmentation du linéaire de réseau de gaz et une légère diminution du nombre d'abonnés.

Les membres du conseil municipal prennent acte de la communication de ce rapport.

1-60 **Avis sur le calendrier de dérogation municipale au repos hebdomadaire pour l'année 2023.**

M. MAÏZ : Ce rapport a pour objet l'avis sur le calendrier de dérogation municipale au repos hebdomadaire pour l'année 2023. Monsieur le Maire peut accorder une autorisation d'ouverture des commerces de détail le dimanche dans la limite de 12 dimanches par an.

Dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, l'obligation de repos dominical pourra être levée par décision du Maire prise après avis du conseil municipal.

Ce calendrier est également soumis pour avis conforme à la Métropole du Grand Paris (MGP).

Il convient d'émettre un avis sur la liste des dimanches qui dérogeront au repos hebdomadaire en 2023.

Il vous est donc demandé de vous prononcer sur le calendrier joint au rapport.

Avis à la majorité en commission des finances.

Mme GARRIGOU-GAUCHERAND : Simplement vous dire que les élus communistes et partenaires voteront contre ce rapport, comme à notre habitude.

M. le Maire : Monsieur HEBBRECHT ? Monsieur BETOUCHE, nous n'avons pas entendu.

M. BETOUCHE : Je vote contre.

M. le Maire : C'est votre droit.

M. BETOUCHE : Oui car je travaille le dimanche.

La délibération est adoptée à la majorité. Le groupe Communistes et partenaires et Monsieur BETOUCHE votent contre.

1-61 Présentation du rapport social unique de l'année 2021.

M. PELISSOLO : Monsieur le Maire, il s'agit de prendre acte du rapport social unique qui est désormais élaboré chaque année depuis le 1er janvier 2021.

Il s'agit d'un document qui dresse un état des lieux de la situation du personnel de la collectivité au 31 décembre de l'année précédente.

En quelques chiffres que je vais vraiment résumer, les effectifs de la ville sont composés actuellement de 1 850 agents dont 1 667 agents titulaires, en majorité une large représentation des agents relevant de la filière technique (67 % des effectifs), en lien notamment avec le fonctionnement en régie de services publics communaux de proximité.

Le cadre d'emploi le plus représenté est celui des adjoints techniques et en majorité également une forte proportion d'agents de catégorie C qui représentent 86 % de l'effectif.

On note également une légère prédominance de femmes par rapport aux hommes, avec 53 % de femmes, ce qui est assez différent de la moyenne des communes de la petite couronne qui comporte 63 % en moyenne de femmes. En ce qui concerne les âges, la moyenne d'âge est de 47 ans mais la tranche d'âge de 55 à 59 ans est majoritaire, avec une amorce de rajeunissement des effectifs puisque la tranche des moins de 25 ans à 49 ans totalise 55 % de l'effectif.

Les travailleurs en situation de handicap représentent pour les emplois à Créteil 10,5 % des agents, ce qui est largement supérieur au taux légal de 6 %, et même supérieur au taux de la moyenne des villes de plus de 350 agents sur l'ensemble du territoire national qui est de 6,9 %.

Concernant la formation des agents de la ville, elle a été en moyenne de 2 jours par agent, soit 0,5 jour supplémentaire par rapport à 2020, avec un taux de formation de 68 % des agents et un montant consacré à la formation de 363 € par agent en moyenne.

Le taux de rotation des agents, plutôt faible, est de 8,6 %. Il dénote de la stabilité des effectifs de la commune et de la fidélité des agents de la commune qui ont un déroulement sur l'ensemble de leur carrière au sein de la collectivité.

Il s'agit d'un dont acte également.

M. HEBBRECHT : Juste un petit mot, Monsieur le Maire, pour dire que je remercie les services pour ce rapport très complet et très bien fait. Si l'annexe 1 est déjà une belle synthèse, le rapport par lui-même est passionnant par les chiffres qui sont fournis sur la ville de Créteil.

Je remercie vraiment les services pour ce travail. Dont acte pour ce rapport.

Les membres du conseil municipal prennent acte de la communication de ce rapport.

1-62 Modification du tableau des emplois du personnel : suppressions et créations d'emplois.

Mme HACHMI : Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, le présent rapport a pour objet de vous proposer les ajustements nécessaires en termes de grade, qui doivent être intégrés au tableau des emplois suite à des suppressions et créations d'emplois.

C'est somme toute un rapport assez classique que nous vous présentons régulièrement, en faisant état notamment des promotions et des mobilités qui peuvent apparaître au cours de l'année.

Vous trouverez le tableau annexe à la délibération qui indique l'ensemble des suppressions et créations d'emplois.

Majorité de la commission des finances.

M. HEBBRECHT : Monsieur le Maire, nous voterons pour ce rapport mais serait-il possible d'avoir à un certain moment un bilan de ces changements du tableau des emplois afin de savoir si nous avons pourvu en interne ou si

nous avons eu besoin de recourir à des contractuels et combien ? Cela fait trois rapports qui reviennent où l'on nous dit que ces créations de postes seront pourvues par un fonctionnaire, ce qui est très bonne chose, ou à défaut, en l'absence de candidatures statutaires, par un agent contractuel.

C'est juste pour savoir ce qui a été pourvu par mutation interne ou par des agents contractuels. C'est pour en avoir une idée.

M. le Maire : Il y a 9 % de contractuels,

M. HEBBRECHT : Est-ce qu'on est toujours à ce chiffre ?

M. le Maire : C'est stable.

M. HEBBRECHT : C'est ce que je voulais savoir

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2-22

NPNRU du Haut du Mont-Mesly : Approbation de l'avenant Allée du Commerce.

M. ELHARRAR : Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir.

Dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain, il vous est proposé d'approuver un avenant au projet de rénovation urbaine du quartier du Haut du Mont-Mesly afin d'y intégrer l'Allée du commerce.

Par délibération du 9 décembre 2019, le conseil municipal a approuvé la convention pluriannuelle de rénovation urbaine du quartier du Haut du Mont-Mesly.

Contractualisé avec l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), ce projet respecte les principes du développement durable et de l'urbanisme écologique en prenant en compte simultanément les enjeux sociaux, économiques, environnementaux et culturels de l'urbanisme pour et avec les habitants, à savoir :

- Renforcer la mixité sociale ;
- Améliorer le cadre de vie des habitants ;

- Développer les équipements publics ;
- Améliorer l'offre commerciale de proximité pour faciliter la vie quotidienne des habitants.

L'annexe 1 de ce rapport rappelle la programmation de ce projet et son état d'avancement.

- « Le Parc habité » - Projet de rénovation urbaine de l'Allée du commerce
- La situation actuelle du secteur Allée du Commerce
- Le parti pris urbain

Le projet prévoit la démolition de tous les immeubles d'habitation (sauf la copropriété Icade) et de toutes les cellules commerciales y compris le bâtiment de la supérette Franprix. Ces démolitions vont permettre d'achever la rénovation urbaine du Haut du Mont-Mesly en prolongeant la forêt urbaine qui se déploiera sur les 35 hectares du quartier et en créant une coulée verte de la Place de l'Abbaye jusqu'au cœur d'un parc public habité.

Ce projet répond aux objectifs de mixité sociale en proposant une nouvelle offre de logements diversifiés, d'amélioration du cadre de vie et de l'offre commerciale de proximité.

De plus, il renforce la présence des services de proximité rendus aux habitants avec la relocalisation de la Poste et la création d'une Maison de Santé.

Il prévoit :

- l'aménagement d'un grand parc public ;
- la construction de 415 logements diversifiés, dont :
 - 89 logements locatifs sociaux (21 %) ;
 - 33 logements locatifs PLS (8 %) ;
 - 179 logements en accession à la propriété (43 %) ;
 - 114 logements locatifs libres (Action logement) (28 %).

Les hauteurs des nouveaux bâtiments ne dépasseront pas R+4+attique.

La création d'une place du commerce sur laquelle est implanté un bâtiment multifonctionnel comprenant :

- 1000 m² de surface commerciale en rez-de-chaussée afin d'y proposer des commerces du quotidien, ainsi que la relocalisation de La Poste ;
- une Maison de Santé de 500 m² ;
- 400 m² de locaux d'activités, au 1er étage, destinés à de l'entreprenariat local ;
- 33 logements locatifs de type PLS dans les étages supérieurs ;
- Un parking public d'une cinquantaine de places destiné aux patients de la Maison de Santé et aux clients des commerces ;
- La restructuration des voiries environnantes et la création d'une voie nouvelle pour réorganiser le stationnement de surface, faciliter les mobilités actives et desservir la place du commerce et les résidences du Parc Habité.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique de transition écologique et énergétique.

À terme, lorsque le projet de « Parc Habité » sera achevé, le taux d'imperméabilisation des sols dans le Haut du Mont-Mesly aura diminué de 10 % par rapport à l'existant.

S'agissant des engagements financiers, le coût du projet est de 42,3 M€. L'ANRU y participe à hauteur de 12,86 M€ (dont 10,43 M€ en subvention et 2,43 M€ en prêts bonifiés). Les autres recettes sont issues des charges foncières vendues aux promoteurs, de leurs participations aux travaux d'aménagement spécifiques et de la participation de GPSEA (bilan financier joint dans l'annexe 2).

Après l'approbation par l'ANRU et en accord avec les partenaires, la signature de l'avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du Haut du Mont-Mesly portant sur le « Parc habité » est programmée pour la fin de l'année 2022.

Dans cette perspective, il vous est proposé :

- d'approuver le projet de rénovation urbaine du secteur de l'Allée du commerce en vue de la signature de cet avenant,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain et tout acte y afférant.

Cela a été voté à l'unanimité en commission urbanisme.

M. HEBBRECHT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport vient clôturer le projet de renouvellement urbain du Haut-Mont-Mesly en y incluant l'allée du Commerce.

Plusieurs questions se posent avec ce nouveau projet, par ailleurs fort intéressant et nécessaire pour ce quartier.

Ce projet est très ambitieux et très onéreux pour notre commune malgré toutes les subventions dont nous allons bénéficier, d'où l'importance d'être très vigilant quant à sa réalisation et mise en œuvre.

Les destructions des immeubles se feront bien entendu après relogement des habitants et je sais compter sur l'expérience de nos services dans ce domaine, vu le nombre de relogements sur notre commune ces dernières années au fur et à mesure des divers projets.

Vu l'ampleur de ce projet, du temps depuis lequel celui-ci a été lancé, je suis surpris des réactions de certains habitants et surtout des commerçants de l'allée du Commerce lors de la réunion de jeudi dernier.

Ces commerçants sont très peu nombreux et je m'étonne que nos services et vous-même ou maire adjoint n'ayez organisé une concertation avec eux. Je les ai rencontrés et ils s'interrogent quant à la date de fermeture de leurs commerces et comment seront-ils indemnisés ?

Il ne s'agit pas d'avoir des dates au jour ou au mois près, on sait les retards que peuvent avoir ces types de projets, mais au moins une idée afin de pouvoir s'organiser.

Par ailleurs, et je les comprends, vos réponses lors de la réunion de jeudi dernier les ont laissés dans l'expectative.

Je pense, Monsieur le Maire, qu'il serait souhaitable que vous puissiez dès à présent dresser un cahier des charges des commerces de proximité notamment alimentaires afin d'éviter de voir s'installer des services tels que magasins d'optiques, assurances ou banques par exemple.

D'ailleurs, quelles surfaces restera-t-il après la nouvelle implantation dans ce nouveau bâtiment du Franprix ?

Il faudra également préciser aux commerçants qui voudront rester ou s'installer le montant des loyers pragmatiques ?

De plus, quand on connaît le nombre d'agences de la Poste qui ferment, avez-vous des assurances des services de la Poste que cette agence restera bien au Mont-Mesly dans ce secteur ?

Par contre, l'installation de la Maison de santé et des locaux d'activités va contribuer à la qualité de vie des habitants.

Je voudrais revenir sur un autre point. Je suis surpris par la répartition et l'agenda des constructions, d'abord des immeubles sociaux dans les premières phases.

Je me pose une question, Monsieur le Maire : n'aurait-il pas été préférable, dans un souci de vraie mixité, d'intégrer dans chaque immeuble du social, de l'accession à la propriété, du PLS et ainsi de suite ? D'autres communes le font, cela fonctionne et cela oblige aussi à une qualité des constructions de la part des promoteurs.

Par ailleurs, si le carrefour éducatif est reconnu compatible par le Rectorat et l'Education nationale, je suis surpris, alors que nous avons validé les architectes pour la réalisation de ce projet, d'entendre les demandes des enseignants déjà formulées à la présentation du projet.

La description de la forêt urbaine, 1000 arbres annoncés, sera finalement réalisée sous forme de grands squares intégrés entre les différentes constructions, nécessitant de notre service Parcs et Jardins de sérieuses interventions pour son entretien.

Pour finir, Monsieur le Maire, ce projet dit du Parc habité verra une augmentation de sa densification de logements (c'est la question que nous avons posée avec mon collègue, Monsieur DING). En effet, on annonce 146 détruits pour 415 construits, et donc une augmentation des habitants d'environ, selon vos propos, de 2 500 à 3 000 personnes.

Alors se pose la question de savoir si ce nombre supplémentaire, s'ajoutant à celui du projet initial déjà important, a bien été pris en compte en matière d'équipements collectifs, de structures municipales, d'écoles, collèges et lycées proches et d'équipements sportifs.

Effectivement, comme l'a souligné notre collègue, les stationnements et la sécurisation seront aussi des points à ne pas négliger.

C'est dans l'attente de réponses concrètes à ces questions que se posent les Cristoliens que nous voterons abstention à ce rapport et non contre, car comme annoncé au début de mon intervention, ce projet est sûrement nécessaire pour ce quartier. Merci Monsieur le Maire.

M. le Maire : Monsieur HEBBRECHT, je ne sais pas quelle est la question. Pourriez-vous au moins reprendre les plus importantes ? Vous avez commencé votre déclaration en évoquant les commerces.

Les commerces, dans le projet qui a été présenté l'autre jour, seront localisés sur la place du même nom pour ceux de l'ancienne allée du commerce et un choix sera effectivement fait en fonction des attentes de la population. On sait pertinemment que certains commerces sont essentiels et d'autres le sont moins. Cela nécessitera une discussion (mais nous n'en sommes pas encore à ce stade) avec les commerçants présents pour voir quelles sont leurs conditions d'installation ou leurs

conditions d'éviction pour ceux qui ne trouveront pas de place dans les nouveaux espaces.

D'une manière plus générale, nous avons concentré (et vous l'avez vu lors de la présentation du projet) les commerces autour du marché forain, dans un immeuble de logements où l'on aura en rez-de-chaussée, d'une manière permanente c'est-à-dire toute la semaine, des commerces de proximité.

Pour ce qui nous concerne, nous avons prévu des espaces. Nous nous efforcerons de trouver des commerçants mais vous savez aussi bien que moi qu'il ne suffit pas d'avoir des locaux pour avoir des commerçants qui veulent s'y installer. Il y a une histoire de prix et aussi de rapport entre les prix et l'offre qui est faite en termes de produit.

Voilà pour le commerce. Nous sommes tout à fait précis sur ce plan-là.

Le deuxième point que je n'ai pas bien compris concerne celui des équipements. Vous avez dans tous les documents, et notamment dans la délibération, les services qui vont être créés. Il y a le carrefour éducatif, la Maison des seniors, le centre socioculturel.

Concernant la Poste, il s'agit d'un service, pas d'un commerce. La Poste, en principe, sera installée sur la place du commerce, en face du Franprix qui sera redimensionné.

La densité doit être mesurée, si je peux dire, en fonction du foncier bâti. Dans les chiffres que vous communiquez, il y a tout l'espace de l'école Camus qui n'est pas aujourd'hui bâti en logements. Il y a des logements qui seront forcément construits sur cet espace-là une fois que l'école aura déménagé dans le carrefour éducatif. Cela minimise les chiffres que vous avez donnés en termes de construction supplémentaire.

Voilà ce que j'ai compris mais votre déclaration était assez longue et je n'ai pas tout saisi.

S'il y a des points que je n'ai pas abordés, je suis prêt à compléter.

M. HEBBRECHT : Monsieur le Maire, effectivement, vous apportez de l'eau à mon moulin car vous dites qu'effectivement quand on va déménager l'école, il va y avoir des constructions à nouveau qui ne sont pas pour l'instant annoncées sur ce projet. C'est donc bien ce que je dis. Il y a une densification du nombre d'habitants.

Si j'ai bien compris, il y aura des équipements, ils ont été annoncés et on les a vus en réunion de concertation, il n'y a pas de problème. Je parle d'équipements du quotidien.

Le carrefour éducatif pose visiblement des problèmes avec certains enseignants mais vous verrez cela avec eux, le Rectorat et l'Education nationale, même si cela revient régulièrement.

L'autre question que je vous posais porte sur les lycées, les crèches. Est-ce que même le carrefour éducatif va tenir compte d'un tel afflux de personnes dans ce secteur ? 3 000 personnes de plus par rapport aux habitants actuels (c'est ce que vous avez annoncé jeudi dernier), ce n'est pas rien. Cela représente beaucoup de familles, beaucoup d'enfants et il faut tenir compte de tous ces éléments. Les lycées les plus proches, St-Exupéry et Branly, sont déjà en constante augmentation chaque année.

Ces questions-là vont se poser et Monsieur ELHARRAR a posé le problème. Il y aura des places de stationnement, vous l'avez dit vous-même, en sous-sol mais en surface on va densifier, ce qui est une très bonne chose, la végétation pour permettre d'avoir un peu plus de fraîcheur. On sait très bien que cela enlève des places de stationnement. Oh si malheureusement Monsieur SZONYI, si, c'est la réalité ...

M. le Maire : Les équipements publics seront dimensionnés en fonction justement de la population nouvelle qui est prévue. C'est valable pour le centre socioculturel comme pour le carrefour éducatif.

Ensuite, comme vous l'avez vu jeudi dernier, il y a la volonté de végétaliser tous ces espaces, de restructurer tous les squares qui n'avaient pas un statut bien affirmé et de

réaliser une forêt urbaine pour laquelle, d'ailleurs, la Région Ile-de-France nous a primés comme un projet innovant et écologique et nous a même alloué 2,5 M€.

M. HEBBRECHT : Monsieur le Maire, je n'ai rien contre cela. Ce qui me gêne un peu dans ce système, c'est le terme « forêt urbaine ». J'ai bien vu dans la démonstration de ce qui a été présenté par Monsieur SZONYI brillamment jeudi dernier que c'est une répartition, tout au long de ces nouvelles constructions, de squares, d'arbres, de secteurs ombragés. C'est très bien mais ce n'est pas vraiment ce que l'on appelle une forêt urbaine. C'est vraiment une végétalisation de ce nouveau secteur qui est importante, je vous l'accorde. On pourrait s'imaginer une forêt ...

M. le Maire : Ce ne sera pas la forêt de Fontainebleau mais certains espaces verts seront considérablement agrandis. Par exemple là où se situe la MJC du Mont-Mesly avec les tennis en dessous, tous ces espaces seront transformés en forêt. On ne va pas démolir tous les bâtiments pour planter des arbres.

La délibération est adoptée à la majorité. Le groupe Les Républicains s'abstient.

2-23

Quartiers La Source-Pointe du Lac (CQ n°8) : Parc des sports Dominique Duvauchelle. Approbation de la cession de terrain à GPSEA.

M. DUFEU : Monsieur le Maire, le Territoire GPSEA dans le cadre de ses compétences en matière de gestion d'équipement culturel et sportif est propriétaire d'une partie des emprises foncières du site Duvauchelle, notamment la parcelle occupée par la Maison du Handball.

Dans le but de développer ses activités par la création d'un terrain de beach-handball en extérieur, la Fédération française de handball souhaite modifier son bail avec le Territoire en incluant des terrains de la ville de Créteil.

Pour réaliser cet équipement, il vous est demandé de bien vouloir approuver la cession par la commune à GPSEA d'une emprise foncière de 6 591 m² de la parcelle BL 479 pour l'euro symbolique.

Cette cession de terrain permettra aussi le transfert à GPSEA du terrain d'assiette de la Ligue départementale de tennis dont les locaux sont gérés par le Territoire.

Avis favorable unanime de la commission urbanisme.

M. HEBBRECHT : Monsieur le Maire, nous allons approuver cette délibération mais juste une petite question sur une petite phrase à la fin de ce rapport : "De plus, dans l'hypothèse où le devenir du site Duvauchelle viendrait à muter, il est prévu que la ville redevienne propriétaire de ces terrains".

Qu'est-ce que vous entendez par là ? Vous avez une petite idée. Il y a des bruits ou quelque chose, Monsieur le Maire ?

M. le Maire : Si un jour, pour une raison x ou y, GPSEA ou la Métropole du Grand Paris disparaît, ce terrain revient à la ville. Ce n'est pas clair ?

M. HEBBRECHT : C'est une motion absolument incroyable Monsieur le Maire. La Métropole ou GPSEA qui disparaîtrait, ce serait quelque chose de quand même ... ce sera un séisme qui viendra de loin celui-la, on verra arriver de loins.

M. le Maire : On ne sait pas. Si un jour un autre ...

M. HEBBRECHT : Un autre GPSEA ? Un autre territoire ?

M. le Maire : Oui.

M. HEBBRECHT : Ah oui, tout peut arriver, donc il vaut mieux se prémunir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2-24

**Quartiers Échat-Champeval (CQ n°2) : Collège Clément Guyard.
Approbation de la cession du terrain d'assiette du collège au
Département.**

Mme SOL : Monsieur le Maire, mes chers collègues, le Département du Val-de-Marne a saisi la commune car il souhaite devenir propriétaire de l'ensemble des assiettes foncières des collèges dont il assure la gestion.

À Créteil, trois collèges sont concernés :

- le collège Amédée Laplace dont la cession par acte notarié est intervenue à la fin du mois de novembre ;
- le collège Issaurat, qui fera l'objet d'une régularisation foncière après sa reconstruction ;
- et le collège Clément Guyard, qui repose sur la même assiette foncière que le groupe scolaire Félix Eboué.

Il s'agit d'un terrain de 11 436 m², nouvellement cadastré AZ 462, constituant l'assiette foncière du collège Clément Guyard.

Cette session se fera à l'euro symbolique.

Il vous est donc demandé de bien vouloir :

- approuver la cession de la commune au Département du Val-de-Marne de cette parcelle ;
- dire que cette cession est consentie à l'euro symbolique ;
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique relatif à cette cession et tout document afférent ;
- dire que cette recette est inscrite au budget communal ;
- dire que l'ensemble des dépenses afférentes seront à la charge du Département du Val-de-Marne.

Unanimité favorable en commission urbanisme.

M. le Maire : C'est vrai que nous sommes généreux. Nous donnons 11 000 m² au Département à l'euro symbolique.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- 2-25-1 Entretien des espaces verts de la résidence "La Caravelle" sise 7 à 15 mail Santa Maria.
- 2-25-2 Entretien des espaces verts de la résidence "Magellan" sise 21 à 23 et 27 à 31 avenue du Nouveau Monde.
- 2-25-3 Entretien des espaces verts de la résidence "Les patios du Lac" sise 80/92 avenue Magellan et 28/30 avenue du Nouveau Monde.
- 2-25-4 Entretien des espaces verts de la résidence "Le Rivage" sise 3 avenue du Nouveau Monde et 4 à 6 mail Santa Maria.
- 2-25-5 Entretien des espaces verts de la résidence "Le Clos des Vignes" (lot 3A) sise 62 rue Charles Gustave Stoskopf et 42/44 rue Claude Nicolas Ledoux.
- 2-25-6 Entretien des espaces verts de la résidence "Le Clos des Vignes" (lot 3B) sise 48 rue Claude Nicolas Ledoux et 6 et 54 rue Charles Gustave Stoskopf.

Mme MÉLIGNE : Monsieur le Maire, chers collègues, il vous est demandé de délibérer sur le renouvellement de conventions d'entretien d'espaces verts de 5 résidences de Créteil Habitat Semic et une du syndic GICQUEL qui arrivent à échéance le 31 décembre 2022.

Ces conventions nous assurent une cohérence avec l'entretien des espaces publics qui, comme vous le savez, privilégient des techniques respectueuses de l'environnement dans le cadre du développement durable. Vous trouverez dans le rapport le détail des résidences concernées.

Il vous est donc demandé de répondre favorablement à ces demandes de renouvellement pour une durée de trois ans et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ces conventions.

M. HEBBRECHT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, ces conventions reviennent régulièrement. À croire que nos agents, qui sont d'excellents agents, ils font un excellent travail et je pense qu'ils ont beaucoup de travail déjà sur le territoire de la ville pour entretenir tous nos espaces verts et nos espaces fleuris, le plus bel exemple étant le parc de l'ancienne préfecture.

Je m'interroge toujours sur l'intérêt que nous avons à entreprendre ce genre de travaux, ce genre de conventions, surtout dans la perspective de ce que je viens de déclarer il y a quelques minutes concernant la forêt urbaine qui vient s'installer sur Créteil et qui, je pense, va donner beaucoup de travail à nos agents. La qualité de leur travail sera à ce moment-là encore plus reconnue.

Je m'interroge toujours pour savoir s'il est vraiment nécessaire pour nous de passer ces conventions ? Est-ce que nous ne devrions pas, forts des demandes que nous avons de Créteil Habitat et d'autres bailleurs, les orienter, comme je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, vers d'autres entreprises qui feront un excellent travail également, qui sont parfaitement habilitées à entretenir ces résidences, à en faire des choses très belles, sans aucun problème, et peut-être à des tarifs moindres que ceux que nous proposons, comme j'en ai eu la preuve encore lors d'un CA très récent.

Une fois encore, nous voterons contre ces conventions, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Comme d'habitude, je vais vous répondre que l'intérêt de ces conventions est d'avoir une maintenance des espaces verts harmonisée sur l'ensemble du territoire, sur la partie la plus importante territorialement. Quand nos services interviennent à 10 mètres d'une copropriété, c'est plus rationnel d'aller en face et d'avoir le même type de fleurissement et de végétation et cela coûte moins cher à la copropriété puisque l'on était de l'autre côté de la rue. Cela permet d'avoir une uniformité dans la maintenance et dans la décoration florale.

Les délibérations sont adoptées à la majorité. Le groupe Les Républicains vote contre.

3-20 **Création du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).**

M. TOLÉDANO : Monsieur le Maire, mes chers collègues, j'ai donc le plaisir de vous présenter le rapport relatif à la mise en place du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance.

Tout d'abord, vous dire que la ville de Créteil s'inscrit depuis plusieurs décennies dans une démarche active de sécurité et de prévention de la délinquance.

Cet engagement s'est traduit concrètement par un investissement humain, technique et partenarial. Le dernier cadre formalisé en la matière est un plan d'action de la prévention et de la sécurité de proximité qui s'est décliné autour de 4 priorités :

- le développement de notre dispositif de vidéoprotection, constitué aujourd'hui d'une cinquantaine de caméras reliées à un centre de supervision urbain et au commissariat ;
- la création d'une brigade de gardes urbains, forte d'une douzaine d'agents, dédiée à la régulation des usages sur l'espace public ;
- la conduite de travaux de sécurisation visant à désenclaver et faciliter les interventions des forces de l'ordre ;
- enfin, l'organisation d'actions de prévention à destination de tous les publics et en lien avec un vaste réseau de partenaires.

Longtemps porté à l'échelon intercommunal, le nouveau conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance est désormais placé au coeur de l'action municipale. Présidé par le Maire de la commune, il est une instance de concertation permettant de réunir des acteurs institutionnels et associatifs les plus impliqués dans le champ de la tranquillité publique.

Trois thématiques ont été identifiées :

- renforcer la sécurité et la tranquillité ;
- consolider les actions autour de la jeunesse et de la parentalité ;
- accompagner les victimes et prévenir la récidive.

Les acteurs concernés assureront la mise en oeuvre et le suivi d'une dizaine d'actions fortes sur le territoire. Puis, l'élaboration de la stratégie territoriale, pour la période triennale 2023/2025, est en cours de finalisation car elle nécessite un important travail de concertation. Elle vous sera présentée lors d'un prochain conseil municipal, avant d'être signée par l'ensemble du réseau partenarial.

Avis favorable à la majorité de la commission éducation.

M. le Maire : Merci Monsieur TOLEDANO. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ?

(Aucun conseiller ne demande la parole).

Il n'y a pas de demande d'intervention ?

M. PESSAQUE : Sur les espaces verts, il y a eu plus d'intervention...

M. le Maire : Je pensais que ce rapport était plus important que celui de l'entretien des espaces verts dans les copropriétés mais bon, il est permis de se tromper.

M. HEBBRECHT : La raison pour laquelle nous n'avons pas besoin d'intervenir puisque nous allons dans le bon sens. Cette création est une bonne chose, donc nous n'allons pas aller contre quand même.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3-21 **Adoption de l'avenant n°1 à la convention de partenariat concernant la mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale conclue avec les hôpitaux universitaires Henri Mondor.**

Mme GARRIGOU-GAUCHERAND : Monsieur le Maire, mes chers collègues, la convention du Conseil local de santé mentale (CLSM) arrive à échéance. Afin de poursuivre ce dispositif, il vous est proposé d'approuver l'avenant de prolongation pour l'année 2022. Instance de coordination entre différents acteurs, le CLSM, élément structurant du Contrat local de santé, a pour mission de favoriser le décroisement de la santé mentale et de faciliter l'insertion dans la cité des personnes souffrant de troubles psychiques.

Depuis 2015, il fait l'objet de conventions signées entre la commune et les hôpitaux universitaires Henri Mondor qui définissent le partenariat.

La convention signée en 2019 étant arrivée à échéance, il convient d'en examiner la prolongation pour l'année 2022 par le biais d'un avenant.

Depuis son installation en octobre 2016, le CLSM remplit les objectifs fixés. La cellule des cas complexes se réunit environ une fois par mois autour de situations signalées par des professionnels médico-sociaux ou par des bailleurs sociaux.

Le volet formation/information, lui, continue d'organiser pour les Cristoliens des sessions de sensibilisation autour des questions de santé mentale et depuis la fin des mesures sanitaires de nouvelles éditions du café psycho sont ainsi proposées.

L'implication des partenaires engagés dans le dispositif est toujours aussi forte, comme l'a souligné le grand nombre de participants, une cinquantaine, lesquels ont assisté à la rencontre organisée le 15 novembre dernier à l'hôtel de ville. Cette implication permet de maintenir une dynamique constructive et favorise la collaboration des différents partenaires.

L'Agence nationale de santé d'Ile-de-France, ayant pu constater l'efficacité du dispositif, a décidé de poursuivre sa participation au financement du poste de coordinatrice, laquelle est chargée de l'animation du CLSM. Ce financement s'effectue par l'intermédiaire des hôpitaux universitaires Henri Mondor.

La convention signée entre l'ARS et les hôpitaux universitaires prévoit le financement en vue du reversement à la ville du poste de coordinateur à hauteur de 30 000 euros pour l'année 2022.

En conclusion, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention de partenariat concernant la mise en place d'un Conseil Local de Santé Mentale ;
- autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant et tout document afférent.

Avis favorable unanime en commission.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3-22 Adoption de la convention territoriale globale (CTG) pour la période 2022/2026.

M. BIEN : Monsieur le Maire, chers collègues, le présent rapport a pour objet l'adoption de la convention territoriale globale (CTG) pour la période 2022/2026. Succédant au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ), la Convention Territoriale Globale (CTG) devient le nouveau cadre de toutes les interventions de la Caisse d'Allocations Familiales sur un territoire, en l'occurrence le territoire cristolien.

Cette convention de partenariat vise à s'accorder sur un projet social de territoire adapté aux besoins des Cristoliennes et des Cristoliens pour la période 2022/2026.

Le plan d'actions, comprenant 33 fiches actions, est structuré autour des enjeux stratégiques, tels que soutenir la parentalité ou favoriser l'inclusion de tous.

La CTG a été élaborée avec l'ensemble des services et des acteurs locaux.

Il nous est donc demandé :

- d'adopter la convention territoriale globale (CTG),
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise en place de la CTG et tout document afférant.

Avis favorable à l'unanimité en commission.

M. HEBBRECHT : Monsieur le Maire, c'est un rapport fort intéressant, très bien élaboré, je le reconnais. Il nous apprend beaucoup de choses.

J'aurais voulu savoir s'il sera remis à jour, s'il sera présenté tous les ans pour faire un point chaque année ou c'est juste pour 2022/2026 ?

M. BIEN : Effectivement, je pense que l'on pourra peut-être faire un point d'étape tous les ans.

M. HEBBRECHT : Les fiches que vous proposez sont intéressantes pour voir comment les choses évoluent. Ce serait donc intéressant à avoir.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3-23 Prolongation du Projet Éducatif Territorial labellisé "Plan Mercredi".

Mme DEPREZ : Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, ce rapport a pour objet la prolongation du Projet Éducatif territorial labellisé "Plan Mercredi". En effet, afin de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité, notre assemblée a adopté en 2019 le projet éducatif territorial labellisé "Plan Mercredi" pour une période de trois ans.

La convention signée dans le cadre de ce PEDT entre la commune, la CAF et la Direction académique des services de l'Éducation nationale arrive à échéance. Un nouveau PEDT est en cours d'élaboration avec ses partenaires et il convient donc de proroger l'actuel PEDT par la

signature d'un avenant jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022/2023 afin de sécuriser les financements liés au "plan mercredi".

Il vous est donc proposé de prolonger la convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant et tout document afférent.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité en commission.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3-24 Subvention exceptionnelle dans le cadre des 10 ans du Festival Kalypso organisé par le Centre Chorégraphique National de Créteil.

Mme VORCHIN : Monsieur le Maire, Madame, Monsieur, dans le cadre des 10 ans du Festival Kalypso organisé par le Centre chorégraphique, Mourad MERZOUKI a conçu un évènement particulier qui marque également la fin de son mandat de directeur du CCN. Cette édition s'est déroulée du 12 au 19 novembre, soit une journée supplémentaire par rapport aux dernières éditions.

Il s'agissait alors de mettre en lumière l'ensemble des danseurs du CCN avec l'organisation de nombreuses représentations et ateliers à destination du jeune public. Cet évènement a notamment été soutenu par la MAC, le Département, la Région, les compagnies et artistes invités.

Ainsi, en complément de la mobilisation exceptionnelle des partenaires, il nous est demandé d'attribuer une subvention complémentaire exceptionnelle de 14 650 € au CCN et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les documents afférents.

Le rapport a été adopté à la majorité en commissions éducation et finances.

M. HEBBRECHT : C'est un évènement qui est déjà passé, Monsieur le Maire. D'un seul mot, je reconnais la qualité du travail de Monsieur MERZOUKI. Ce que je trouve un peu bizarre, c'est la somme de 14 000 € réclamée en plus.

C'est cela qui me surprend un peu mais sur le principe, c'est déjà passé, cela a déjà été réalisé.

M. le Maire : C'était l'anniversaire. C'était pour marquer cet évènement.

M. HEBBRECHT : Oui bien sûr c'est l'anniversaire. Enfin quand on a deux millions d'euros...

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3-25

Accueil d'artistes à la Galerie d'Art pour une résidence de recherche et de création "culture et sport".

Mme VORCHIN : Ce rapport a pour objet l'accueil d'artistes à la galerie d'art pour une résidence d'artistes culture et sport. Afin de poursuivre le développement et la diffusion de l'art contemporain sur le territoire, la ville souhaite accueillir à la galerie d'art contemporain les artistes Maureen BEGUIN et Donald ABAD, leur travail faisant dialoguer sport et création artistique pour les saisons 2022-2023 et 2023-2024. Ces derniers seront accueillis en résidence de création.

Ainsi, une convention d'accueil en résidence d'artistes a été établie pour une période qui s'étale du 16 janvier 2023 au 12 octobre 2024. Une bourse de 24 000 € sera attribuée aux deux artistes.

Il nous est demandé d'approuver la convention d'accueil de ces artistes et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document afférant.

Le rapport a été adopté à l'unanimité par les deux commissions.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3-26 Recensement de la population pour l'année 2023.

Mme DEPREZ : Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues, ce rapport a pour objet le recensement de la population pour 2023. Comme chaque année, un recensement de 8 % de la population de la ville doit être effectué et il se déroulera du 19 janvier au 25 février 2023.

À ce titre, il convient donc de charger Monsieur le Maire de la mission de recensement, des modalités d'organisation de la collecte, ainsi que de fixer les montants de la rémunération brute des agents recenseurs, montants qui vous sont indiqués dans le rapport.

Ce rapport a été adopté à l'unanimité en commission.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire : Nous en arrivons maintenant, mes chers collègues aux motions. Tout d'abord une motion relative à la situation en Iran.

3-27 Motion "Femme, Vie, Liberté" : Créteil soutient la révolte des Iraniennes et de tous ceux qui se battent pour leurs droits en Iran.

M. BRAUD : Mesdames et Messieurs, vous suivez tous l'actualité internationale et les événements qui se déroulent en Iran au cours de la dernière période. Il ne s'agit pas de revenir sur les 40 ans bientôt de l'arrivée au pouvoir et des conditions d'arrivée au pouvoir de la république islamique en 1979, ni non plus de suivre ses différentes étapes, pas davantage non plus de répondre aux derniers événements selon lesquels le pouvoir en place en ce moment prônerait, et je le mets au conditionnel, l'abolition de la police des mœurs.

Notre propos ce soir est plutôt de revenir sur une situation particulière qui dure maintenant depuis des mois et de s'attacher à celle-ci, sans répondre aux annonces plus ou moins discutables en ce moment même.

"La laïcité et la liberté sont des principes fondateurs de notre République et notre pays sait les souffrances et les sacrifices à traverser pour abolir la tyrannie et conquérir la liberté.

En Iran aujourd'hui, le sang des femmes iraniennes coule. Des femmes s'y battent pour le droit de choisir pour elles-mêmes, dans un régime où montrer ses cheveux leur vaut le fouet et parfois la mort, comme ce fut le cas pour Mahsa AMINI.

Selon Human Rights Watch, déjà plus de 330 personnes sont décédées dans les manifestations qui se déroulent en Iran depuis ces derniers mois et 15 000 autres ont fait l'objet d'arrestations arbitraires pour avoir commis le seul crime d'avoir enlevé un voile qui leur couvrait les cheveux mais qui couvrait, avant tout, leur droit d'être libres.

Ces victimes, surtout de jeunes femmes, se sont battues contre une théocratie totalitaire. Elles sont mortes pour être descendues dans la rue, exiger que les femmes iraniennes naissent libres et demeurent égales aux hommes, manifestant pour leurs libertés sous l'appel "Femme, Vie, Liberté".

Par la présente motion, le conseil municipal de Créteil entend ainsi rendre un hommage vibrant à Mahsa AMINI, jeune femme iranienne de 22 ans à peine, morte le 16 septembre dernier, 3 jours après son arrestation par la police des mœurs de Téhéran pour "tenue inappropriée", en vertu de la législation iranienne qui impose le voile par la force depuis 1983.

Ces événements dramatiques ont en effet donné lieu à un soulèvement de grande ampleur en Iran, les manifestantes ayant rapidement été rejointes par des hommes, parmi lesquels de nombreux étudiants. Le conseil municipal de Créteil témoigne donc de son indéfectible solidarité avec celles et ceux qui luttent en Iran pour la défense de leur liberté fondamentale. Les Iraniennes et les Iraniens, opprimés et victimes de discriminations, doivent savoir que leur combat sont aussi les nôtres.

Par la présente motion, le conseil municipal de Créteil demande donc au gouvernement français de peser de tout son poids diplomatique et de contrainte économique pour que l'Iran se transforme en une société plus démocratique, respectueuse des droits des femmes et plus généralement des droits humains.

Enfin, le conseil municipal appelle les Cristoliennes et les Cristoliens à se rassembler lors de la manifestation organisée à l'initiative de l'association socioculturelle des Iraniens de Créteil, avec le soutien de la municipalité de Créteil, le dimanche 11 décembre, à 15 heures, devant le Monument aux Libertés, sur la place Salvador Allende.

Soyons nombreuses et nombreux à nous rassembler à cette occasion pour que ces trois mots "Femme, Vie, Liberté" entrent en résonance avec notre devise républicaine et universaliste "Liberté, Égalité, Fraternité".

M. le Maire : Merci Monsieur BRAUD. Est-ce qu'il y a demandes d'intervention ?

M. HEBBRECHT : Juste pour vous dire qu'effectivement nous vous remercions et nous associons totalement à cette motion que nous approuvons.

Comme l'a soulevé notre éminent collègue, Monsieur BRAUD, soyons très attentifs à ce qui se passe en Iran, après les dernières annonces d'hier selon lesquelles la police des mœurs serait abolie, alors que dans le même temps, la police est de plus en plus violente pour réprimer. La police "classique" est renforcée dans ses attributions pour visiblement faire taire les manifestants et les contraindre, par des arrestations ou par la peur, à cesser ces manifestations.

Donc soyons très attentifs. Ce combat est légitime et magnifique. Il doit aussi nous servir de leçon.

M. le Maire : La motion est au nom du Conseil municipal de Créteil.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses :

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des questions diverses ?

M. HEBBRECHT : Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce n'est pas une question diverse mais une proposition que je voulais faire. C'est la raison pour laquelle nous ne sommes pas tellement intervenus sur le CLSPD. Parce que je voulais proposer à notre Conseil municipal, en marge de ce CLSPD, la création d'une commission municipale pour des études en vue de la création d'une police municipale.

Je souhaiterais vous proposer une commission qui regrouperait des membres de différents groupes de notre conseil, afin de procéder à une étude, en vue de la création d'une police municipale sur notre commune.

Cette commission aurait pour mission de recueillir les avis des services de la Préfecture, du Procureur, de la police nationale, des Cristoliens, des commerçants et de travailler en concertation justement avec ce nouveau CLSPD, d'étudier les coûts de la création de ce service en termes d'agents, d'équipements, de véhicules et de locaux, d'étudier les subventions que proposent l'Etat et les collectivités comme la Région, le Département, le Territoire et de la possibilité ainsi de renforcer également nos systèmes de vidéosurveillance.

Pour information Monsieur le Maire, et vous le savez très bien, 11 officiers de police judiciaire sont en charge d'assurer, par les moyens que leur donne la loi, la salubrité publique, la sûreté et la sécurité des concitoyens, la prévention de la délinquance, en vertu des différents articles de loi.

Pourquoi je propose cela ce soir, Monsieur le Maire ? Parce que je pense que nous sommes en dehors de toute campagne proche ou à venir et plus que jamais nous pourrions avoir ainsi une étude consensuelle pour voir ce que l'on peut faire.

Créteil est sûrement actuellement la dernière ville-préfecture à ne pas avoir de police municipale. Ce n'est pas forcément quelque chose qui serait désagréable, si ce n'était nécessaire au vu de ce qui se passe actuellement sur nos différents territoires.

Il y a maintenant quelques années que vous exercez votre magistrature de maire et effectivement, au début, puisque vous en avez l'antériorité et l'historique, ce genre de problème de créer une police municipale ne se posait pas. Souvent, certaines communes avaient un garde-champêtre, un petit service de police suffisait largement.

Malheureusement, au fil des années, on s'est bien rendu compte que ce problème est devenu une nécessité et de nombreuses villes, quelle que soit leur appartenance politique, se sont orientées vers la création de ce type de service.

Je sais ce que vous allez me répondre parce que vous me le dites très dogmatiquement chaque année, chaque fois que je vous pose la question mais c'est la raison pour laquelle je ne propose pas la création d'une police municipale mais d'une étude.

Vous allez me répondre que l'on a déjà un grand commissariat sur la ville de Créteil, que nous avons des ASVP et des agents urbains. Monsieur le Maire, le problème, et vous en conviendrez avec moi, c'est que malheureusement, malgré tout ce que vous pouvez leur donner, ils n'ont pas les moyens effectifs de mission de police.

Je vais juste prendre un seul exemple (je m'arrêterai là, je laisserai à chacun de mes collègues le soin de voir s'ils veulent voter pour ou contre) et je l'ai signalé dans ma tribune : nos agents sont intervenus un dimanche matin lors d'une tentative d'interpellation d'un individu qui avait donné un coup de couteau à quelqu'un dans une boulangerie. Nos agents ont essayé de le maîtriser et je leur dis franchement « bravo ».

Le problème qu'ils ont eu à ce moment-là (et c'est la raison pour laquelle je dis bien que les ASVP, comme les gardes urbains, n'ont pas les moyens de leurs missions), c'est qu'ils n'ont pas pu bloquer cette personne

qui a continué sa route. C'est la police nationale effectivement qui l'a interpellé un peu plus loin autour du Mont-Mesly.

Si à ce moment-là nos agents avaient eu ces missions, cette formation de policiers municipaux, ils auraient eu les moyens de le menotter, de bloquer cette personne en attendant l'arrivée de la police nationale, évitant peut-être (ce qui n'a pas été le cas, je le reconnais bien volontiers) d'aggraver la situation. C'est un exemple que je cite.

J'ai encore l'exemple aujourd'hui de gens qui vivent dans le Palais des situations de regroupements, la nuit dernière, qui posent énormément de problèmes de bruit. Ce sont malheureusement des tâches qui pourraient être assurées par la police nationale mais ne soyons pas aveugles, celle-ci n'en a plus le temps, ni les moyens.

Nombre de villes se sont donc dotées de police municipale pour justement, avec ces pouvoirs que vous lui donnerez et donnés par le Procureur de la République et par la Préfecture, qu'elle ait les moyens d'intervenir et d'agir beaucoup plus en fond sur ce genre de problèmes de proximité, sans faire intervenir la police nationale.

Je propose ce débat comme un moyen de le faire, hors élection, hors pression d'élection municipale, simplement pour en parler entre nous et voir ce que l'on pourrait faire. C'est une commission d'étude. On se regrouperait à quelques-uns pour discuter de tout cela et voir ce que l'on peut faire ou ne pas faire. Après, on pourrait ajouter cela au CLSPD pour voir comment on peut faire évoluer ce conseil.

C'est la question que je vous pose ce soir, mes chers collègues. Vous savez comme moi, pour beaucoup d'entre vous qui êtes dans les comités de quartier, que cette question nous est souvent posée, vous est souvent posée et je pense que c'est un moyen de se dire ce soir que l'on peut ouvrir cette possibilité, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Le débat sur la police municipale est récurrent dans cette assemblée. Il a même été au cœur de toutes les campagnes municipales depuis 3, 4 ou 5 mandats. A priori, ceux qui préconisaient la création de la

police municipale n'ont pas eu la majorité pour mettre en œuvre cette politique.

Ce que vous nous proposez ce soir, c'est de réfléchir au bien-fondé d'une police municipale dans le cadre d'un groupe ouvert sur la ville. C'est la proposition qui a été faite tout à l'heure de création de conseil local de prévention de la délinquance qui peut recevoir cette proposition et qui peut l'étudier. On ne va pas créer une commission ad'hoc, alors que nous venons de mettre en place un conseil local de prévention de la délinquance qui a pour objet de réfléchir à tout ce qui peut améliorer la sécurité de nos concitoyens dans la ville, et notamment de définir ce qu'il est possible de faire et ce qu'il n'est pas possible de faire quand on est ASVP, quand on est policier municipal ou policier national.

J'ai vu dans le dernier Vivre Ensemble que vous aviez listé une série de crimes et délits qui se sont produits sur la ville. La majorité de ces délits, pour ne pas dire la totalité, n'est pas de la responsabilité de la police municipale. Un meurtre dans un immeuble sur la place de l'hôtel de ville n'est pas de la compétence de la police municipale, surtout quand il s'agit d'un meurtre presque intrafamilial.

Deuxièmement, quand vous évoquez le cas dramatique d'un jeune homme qui se fait faucher sur un trottoir par une voiture conduite par un homme complètement ivre, je ne pense pas que les policiers municipaux auraient pu, dans cette affaire, être plus efficaces que la police nationale.

Quand vous évoquez au Palais de justice, sous les yeux des policiers, puisque c'est un des endroits le mieux surveillé de la ville de Créteil, une magistrate qui subit une agression sexuelle, ce n'est pas de la responsabilité de la police municipale et je peux vous citer deux ou trois autres exemples.

Vous évoquez ensuite la régulation de l'espace public en termes d'incivisme, de stationnement anarchique, d'occupation des squares, de mendicité ou autres choses. Je pense que les ASVP et les gardes urbains sont parfaitement capables de gérer ces problèmes et ils le font. Je signe les demandes des PV des gardes urbains pour les dépôts

sauvages. Je peux dire que chaque semaine, il y en a une série. Des contraventions sont dressées et soumises au parquet.

Les ASVP sont intervenus. Est-ce qu'ils auraient dû le faire ?

Je ne suis pas certain. Les ASVP, pas plus que les policiers municipaux, n'ont dans leurs compétences ou leurs responsabilités l'interpellation de personnes armées. C'est du ressort de la police nationale.

Il n'y a pas de sujet tabou. Je suis prêt à discuter de tout mais je pense que le cadre le plus approprié, puisque nous venons de le créer, c'est au sein du conseil local de prévention de la délinquance. C'est là que ce débat, s'il y a débat, doit avoir lieu.

M. HEBBRECHT : Monsieur le Maire, vous êtes un lecteur attentif de mes tribunes et sur les crimes que vous avez annoncés, dans ma tribune j'ai bien spécifié, vous êtes un trop fin lecteur pour ne pas l'avoir remarqué, que ce genre de crime était du ressort de la police nationale. Je l'ai indiqué dans ma tribune, donc je n'ai pas mélangé les chats et les chiens.

M. le Maire : Vous les avez cités au même rang.

M. HEBBRECHT : Non, par contre Monsieur le Maire, je reste convaincu, et vous le savez très bien, au nom de nos concitoyens qui peuvent regarder la télévision, différents reportages, que les policiers municipaux peuvent intervenir sur bien plus de cadres de délinquance que ne peuvent le faire malheureusement nos ASVP.

Là où je suis d'accord avec vous et je vous rejoins totalement sur le fait de savoir si nos ASVP ont bien fait d'intervenir ou pas. Mais ils l'ont fait, comme l'a expliqué l'un d'entre eux, en tant que simple citoyen qui, comme chacun d'entre nous, se doit d'interpeler un individu qui risque de commettre un crime. Ils l'ont fait dans des conditions difficiles. Mais ne mélangeons pas tout.

Je veux bien que vous mettiez cela dans ce nouveau conseil qui va être créé mais quelle va être sa périodicité ? Est-ce qu'il aura les moyens de faire ce genre de choses, alors que cette commission, comme c'est le cas pour les marchés forains, pourrait se réunir à intervalle beaucoup plus régulier pour avancer dans le projet. Si vous me dites que vous le mettez dans ce conseil, pourquoi pas, je veux bien vous entendre sur cette démarche-là mais il faudra fixer un cadre beaucoup plus sérieux, savoir si l'on veut aller dans ce sens-là ou pas et vraiment l'étudier, Monsieur le Maire, sans dogmatisme.

Vous avez raison sur un point qui est tout à fait vrai : les campagnes électorales ont beaucoup tourné sur ce problème-là, ce qui n'est pas forcément le meilleur moment et la meilleure chose à faire. Je le dis très clairement, je le reconnais. C'est la raison pour laquelle, sans dogmatisme (vous avez votre position, j'ai la mienne et celle de nombreux Cristoliens) je propose, en dehors de toute échéance électorale, la possibilité d'en discuter, de préparer, de recevoir, d'écouter. Nombre de mes collègues le savent très bien : régulièrement, dans la rue, nous sommes interpellés à ce sujet ou lors des conseils de quartier. Il faut savoir répondre à nos concitoyens.

Je reste persuadé, vous ne me convaincrez pas du contraire et j'aurai peut-être du mal à vous convaincre, qu'un ASVP ou un garde urbain ne peut pas avoir les mêmes fonctions que s'il était policier municipal. Je vois ce qui peut être interprété dans mes propos, mais je ne parle même pas d'armement de la police municipale mais simplement de leur donner des moyens, de tonfa, de taseur par exemple, de bloquer quelqu'un. Ils ont même parfois des rôles plus importants seulement par le contrôle et la fermeture de certaines épiceries qui provoquent des regroupements le soir. C'est un rôle qu'ils ont dans beaucoup de villes. Cela n'a rien de coercitif, c'est simplement une façon de travailler. Ils vont remplacer ce qu'était avant la police de proximité et vous savez très bien que c'est ce rôle là qu'ils ont.

Nos ASVP malheureusement finissent leur travail de bonne heure. Le dimanche matin, les gardes urbains font un travail excellent dans la rue piétonne, la régulation de la circulation, le stationnement est très bien fait et je leur

rends un vibrant hommage de ce côté-là. Mais à partir de 14 heures, vous savez aussi bien que moi ce qui se passe à cet endroit. C'est une anarchie totale des stationnements parce qu'ils ne sont plus là. Nous avons un vrai problème.

Voilà ce que je voulais dire, Monsieur le Maire.

M. le Maire : Quand vous parlez des problèmes des moyens, vous venez de le dire, se pose le problème de l'amplitude horaire d'une police municipale et notamment la nuit et se posera inmanquablement à ce moment-là la question de l'armement, comme cela se passe partout.

Dans un premier temps, c'est la création de la police municipale ; dans un deuxième temps, l'extension à la nuit ; troisièmement, l'armement. C'est dans cette logique que je ne veux pas entrer.

Dans le conseil local de prévention de la délinquance, il y aura le Procureur, des chefs d'établissement de groupes scolaires, des responsables associatifs, des élus du conseil municipal, l'opposition sera représentée, le président ou la présidente des associations de commerçants. Je ne vois pas ce que l'on aura de plus en créant une commission ad'hoc. Vous amenez votre proposition au conseil de prévention de la délinquance et celui-ci en débattrà. Le commissaire de police est également présent au conseil local de prévention de la délinquance.

C'est la proposition que je fais. Cela me paraît à la fois un moyen de nourrir les travaux du conseil local de prévention et d'avoir un avis qui soit le plus expert possible, en examinant toutes les dimensions et en s'inspirant aussi de ce qui se passe ailleurs.

Quand je vois dans certaines communes du Territoire, par exemple, que ce que vous appelez la police municipale se limite à 4 agents sur l'ensemble de la commune ou 5, je ne vois pas quelle peut être l'efficacité de cette police municipale, tout au moins dans le sens que vous la voyez, vous.

M. HEBBRECHT : D'où la raison pour laquelle je dis qu'il faut vraiment poser cela à plat, tranquillement. Une police municipale, c'est aussi quelque chose qui est un reflet de la

ville, donc il ne faut pas se tromper quand fait cela. Il faut avoir des agents compétents, des locaux. Enfin c'est toute une structure et j'en suis bien conscient. C'est vraiment quelque chose qui se monte et qui est important. Cela ne se fait pas au député, sur un coin de table, vite fait, en faisant un caprice pour créer une police municipale. Nous sommes bien d'accord, Monsieur le Maire.

M. le Maire : C'est la proposition que je fais et je ne pense pas la mettre aux voix, à moins que vous le souhaitiez mais je connais le résultat.

J'ai une position très ouverte puisque je vous propose de faire la proposition au sein du conseil local de prévention de la délinquance.

Pas d'objection ?

(Aucun conseiller municipal ne demande la parole).

Est-ce qu'il y a d'autres questions diverses ?

(Aucun conseiller municipal ne demande la parole).

Vous trouverez sur table le rapport d'activités des services.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne nuit.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h19).



Le Maire

Laurent CATHALA

le secrétaire de séance

Joël PESSAQUE